Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 15 (1886)

Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie

Madame de Maintenon, institutrice, par Emile Faguet, — Paris, 1885, librairie classique H. Oudin, un vol. broché 2 fr. 50.

Présenter Mme de Maintenon comme institutrice, c'est nous la montrer sous son plus beau titre de gloire et telle qu'elle-même désirait être connue de la postérité. C'est en même temps nous donner un modèle, à nous, institutrices. Nous ne pouvons donc qu'applaudir à l'heureuse pensée qu'a eue l'auteur en publiant ce volume et souhaiter à son travail tout le succès qu'il mérite.

Dans son introduction, M. E. Faguet nous montre Mme de Maintenon depuis son enfance jusqu'au moment où elle quitte la cour. Avec un style clair et simple, il nous fait connaître le caractère de cette femme illustre, sa pédagogie, puis apprécie sa littérature. Mais surtout il s'attache à nous la montrer née institutrice ; il nous fait assister aux premiers éveils de cette vocation ; pour cela il nous conduit aux couvent des Ursulines de Niort où, âgée de douze ans, elle aimait à remplacr sa maîtresse malade, à faire la classe et à diriger la récréation, fière de ce que la maîtresse rétablie trouvait tout comme si rien n'eût été. Après la mort de Scarron, elle demeure chez ses amies où elle s'occupe de l'éducation de leurs enfants ; ayant gagné la faveur royale, elle fonde Montmorency ; épouse de Louis XIV, elle reste institutrice, elle l'est même plus que jamais. Elle se sert de cette grandeur qui lui pèse pour créer Saint-Cyr qui devient pour elle un lieu de délices. Elle y vient pour se cacher et pour se consoler : ayant goûté de tout, elle était dégoûtée de tout ; comblée d'honneurs en apparence et malgré son éclat, elle était de ces natures délicates qui restent plus sensibles aux secrètes injures du monde qu'à ses grossières offrandes.

Les extraits des lettres, entretiens et proverbes de Mme de Maintenon sur l'éducation forment un texte de soixante-sept pages dans lesquelles brillent toutes ces qualités d'esprit et de caractère qui en ont fait une femme modèle.

Sa froideur glace parfois, mais son bon sens pratique et sa raison supérieure subjuguent et commandent l'admiration. Toute son ambition est de faire des mères de familles pauvres, honnêtes, courageuses et sans orgueil ; elle veut qu'elles soient vraiment les femmes fortes de l'Evangile. En conséquence, elle veut une éducation toute morale et toute pratique. Retrancher tout ce qui peut donner des prétentions, dégoûter de la médiocrité ; enseigner tout ce qui peut préparer à la vie sensée, pratique et résignée ; faire la guerre à toutes les illusions ; orner les jeunes cœurs de pensées graves, leur faire aimer le devoir, faire acquérir à ces intelligences le sens du réel qu'elle possède à un si haut degré : voilà le fond de ses instructions aux demoiselles de Saint-Cyr. Les soins supérieurs qu'elle leur donne, les principes solides qu'elle cherche à leur inculquer, ses recommandations aux maîtresses, les qualités qu'elle exige d'elles ; tout prouve l'importance qu'elle attache à l'éducation des femmes et combien elle connaît leur influence sur la société.

l Les qualités du cœur dont on lui reproche l'absence, Mme de Maintenon es a montrées à Saint-Cyr, où elle a pu le faire librement. Si elle ne

possédait pas cette sensibilité vulgaire et apparente que quelques-uns lui auraient désirée, elle a des traits de dévouement pour lesquels on ne saurait la comparer qu'à une Sœur de Charité. C'est là la générosité, la bonté du cœur, la véritable grandeur.

Aussi ce que l'on éprouve à côté d'elle, est une estime profonde qui tient plus du respect et de la confiance que de la tendresse.

Le livre de M. Faguet est un de ceux qui demandent à être lus par les esprits sérieux : il contient beaucoup de passages qui doivent être médités. Nous voudrions le voir entre les mains de toutes les institutrices, elles ne pourraient s'empêcher de le goûter, de s'y attacher et d'en faire leur profit [1].

M. D. *institutrice.*

VARIÉTÉ

Nous avons reçu, du département de l'instruction publique de Neuchâtel, le compte-rendu des conférences générales des instituteurs de ce canton. On sait que chaque année, dans le courant de septembre, tout le corps enseignant primaire neuchâtelois est réuni, pendant deux jours, en assemblée, sous la présidence du directeur de l'instruction publique, cela, aux frais de l'Etat. Au commencement de chaque année, le dit département, d'accord avec le Comité central de la Société pédagogique, soumet aux conférences de district deux questions qui sont traitées par chaque membre du corps enseignant, puis remises à un rapporteur général de district. Lorsque les conclusions du rapport ont été *votées,* chaque rapporteur de district adresse son travail à un rapporteur général pour tout le canton, lequel rédige son rapport pour la conférence générale, *officielle* et *obligatoire.* Les conclusions des rapports généraux sont discutées, puis votées, et soit le gouvernement, soit le corps enseignant sont tenus de s'y soumettre, le premier au moyen de la loi qui subit des modifications, le second dans la pratique de l'école.

Pendant l'année 1884, deux questions ont été étudiées. Les voici :

1. La haute paye ne serait-elle pas le plus sûr moyen d'empêcher que la vocation d'instituteur ne soit considérée comme un stage permettant d'arriver à des fonctions plus rétribuées ?

2. De l'étendue des travaux domestiques à donner aux élèves. — Ces travaux répondent-ils toujours au but que l'on se propose, et quels seraient les moyens de les rendre plus profitables ?

On appelle *haute paye* l'augmentation graduelle du traitement, basée sur le nombre d'années.

Voici quel est le système de la haute paye pratiqué dans quelques cantons :

ZURICH

De 6 à 10	années	de service,	100 fr.	d'augmentation de traitement.
De 11 à 15	»	200 »	»	»
De 16 à 20	»	300 »	»	»
21 ans et plus	»	400 »	»	»

[1] On peut obtenir l'ouvrage de M. Faguet, auprès de Monsieur le Directeur de l'Exposition scolaire, au prix de 1 fr. 50